



ENJEUX

Île-de-France

L'économie francilienne en bref

Les cinémas d'Île-de-France espèrent le retour du grand public

Ce document est la synthèse de l'étude « Les cinémas franciliens dans l'attente d'une reprise incertaine », parue dans la collection Cahiers du Crocis en juillet 2020

Le secteur francilien de l'exploitation cinématographique, extrêmement hétérogène, où le mono-écran de quartier côtoie le complexe de 16 salles, a vu ces dernières années son parc largement évoluer et les multiplexes redessiner le paysage. Alors que les usages de consommation du cinéma évoluent fortement et à l'heure où les salles de cinéma franciliennes doivent affronter une reprise incertaine après un arrêt historique de l'activité, où en est le secteur de l'exploitation ?

UNE RÉGION QUI AIME LE CINÉMA Bien que dépassée par la région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre de cinémas (324 contre 311), l'Île-de-France est de loin la région la mieux équipée puisqu'elle propose 1147 écrans actifs contre 833 en Auvergne-Rhône-Alpes. La région-capitale concentre 15 % des établissements et 19 % des écrans français. 196 communes y sont équipées d'un cinéma, dont l'intégralité des communes de plus de 100 000 habitants. En effet, les Franciliens aiment aller au cinéma : 24 % du public des cinémas français habite dans la région-capitale. Avec 4,24 entrées par habitant et par an, ils sont les recordmen de la fréquentation (3,13 en moyenne nationale), et les spectateurs les plus assidus : 26 % des spectateurs vont au moins une fois par semaine au cinéma, contre 17 % au plan national.

PARIS, CAPITALE DU CINÉMA Alors que la capitale ne représente que 18 % de la population régionale, elle concentre, avec 85 établissements et 417 écrans actifs, 27 % des établissements de la région, 36 % des écrans et 33 % des fauteuils. La Mairie de Paris soutient financièrement le fonctionnement et l'investissement de nombreuses salles d'art et d'essai indépendantes afin de préserver la diversité de l'offre dans la capitale. Les cinémas parisiens ont réalisé à eux seuls en 2018 45 % des recettes de la région. Le pôle très fort que constitue Paris a longtemps provoqué un déséquilibre entre Paris et la banlieue en drainant une partie de la population des départements voisins.

Les chiffres-clés du cinéma dans les départements franciliens

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Total IDF
Etablissements actifs	85	41	30	36	31	30	31	27	311
Ecrans actifs	417	113	114	110	122	102	93	76	1147
Fauteuils	76 081	24 742	23 854	25 005	24 598	20 363	16 252	16 312	227 207
Etab. Art et Essai	34	22	19	16	17	13	17	13	151
Etab. 8 écrans et +	13	3*	6	4	5	4*	3	3	41*
Mono-écrans	15	22	14	22	15	14	11	15	128

Source CNC, Géographie du cinéma 2019

*Chiffres 2018 (CNC). En mars 2019 a ouvert l'UGC Ciné Cité de Vélizy (78) et en février 2020 a été inauguré le CGR Nanterre Cœur Université (92), portant à 4 le nombre de multiplexes dans les Hauts-de-Seine, à 5 dans les Yvelines et à 43 le total des multiplexes franciliens.

**UN RÉÉQUILIBRAGE
VERS LA PÉRIPHÉRIE
GRÂCE AUX MULTIPLEXES** Depuis 2008, l'ensemble du parc régional est resté stable en nombre d'établissements (+ 1 %) mais l'offre

a fortement progressé en nombre d'écrans (+ 15 %) et de fauteuils (+12%). L'Ile-de-France est la région la mieux dotée en multiplexes (complexes de 8 salles et plus) : ceux-ci s'implantent en priorité dans les zones à forte densité de population. La création de ces grands complexes a permis à des villes de banlieue de bénéficier d'une offre cinématographique de proximité dans des équipements modernes et ainsi s'est opéré un rééquilibrage en équipements entre Paris et la périphérie. A Paris, le nombre de multiplexes a presque doublé depuis 2008 (7 en 2008, 13 aujourd'hui). Hors de Paris, leur nombre est passé de 18 en 2008 à 30 aujourd'hui. En Ile-de-France les multiplexes sont concentrés chez trois principaux opérateurs : Pathé, UGC, MK2. Ces circuits jouissent ainsi auprès des distributeurs de films d'un rapport de force extrêmement favorable, et grâce à leurs pratiques de fidélisation (carte UGC illimitée, PASS Gaumont Pathé) ils attirent une part substantielle des spectateurs. Les exploitants indépendants, en particulier à Paris, souffrent de cette concurrence frontale. 2 900 salariés travaillent actuellement dans les cinémas franciliens (Urssaf), dont plus de la moitié à Paris (51 %), et 13 % dans les Hauts-de-Seine. Comme le nombre d'établissements, le nombre de salariés employés dans les cinémas de la région est resté très stable depuis 2008 (+ 1 %).

**UNE FRÉQUENTATION
EN BAISSÉ À PARIS** La fréquentation a baissé de 7 % dans la région depuis 2008. Ce chiffre cache en fait des disparités locales : Paris a connu une forte baisse des entrées de 17 %, tandis que la petite couronne a enregistré une progression des entrées de 2 % et la grande couronne de 5 % sur la même période. Il semble donc que l'amélioration de l'équipement de la banlieue parisienne ces dernières années a permis aux spectateurs n'habitant pas la capitale de s'orienter vers des cinémas plus proches de leur domicile, et aux tarifs moins élevés.

UN SECTEUR TRÈS CONCURRENTIEL Aujourd'hui, l'Ile-de-France représente une des dernières zones de France à forte densité de population permettant encore l'installation de grands multiplexes. La forte croissance démographique que connaît la région ainsi que les opportunités offertes par le Grand Paris conduisent en effet de nombreux projets à cibler la région-capitale, y compris par de grands circuits jusque-là uniquement implantés en régions (CGR, Kinopolis,...). La concurrence s'intensifie donc entre les circuits dans la région. Malgré le poids croissant des multiplexes, il subsiste encore dans la région 128 établissements mono-écrans, en particulier dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. Ce sont en général des cinémas d'art et d'essai, et leur situation économique est souvent délicate.

De plus, les spectateurs sont de plus en plus sollicités par d'autres loisirs, au premier rang desquels les plates-formes

de visionnage en ligne sur abonnement telles que Netflix, mais aussi Amazon Prime Video, Disney +, et bientôt Youtube Premium, Facebook, Apple TV, Warner Media. Ces plateformes de diffusion sont sorties renforcées de la crise sanitaire. Or elles refusent de s'insérer dans la chronologie des médias, système qui assure des périodes d'exclusivité aux différents diffuseurs en fonction des investissements qu'ils réalisent dans le cinéma et qui donne à la salle la primauté de la diffusion du film. Ainsi ces plates-formes ne participent pas au cercle vertueux du financement de la filière cinéma : la taxe spéciale additionnelle (TSA) prélevée sur chaque place de cinéma vendue en France rémunère la filière et revient donc en partie aux salles via le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée). De prochaines mesures législatives vont mettre à contribution les plates-formes numériques pour le financement de la création française à partir de janvier 2021, et la chronologie des médias devrait être bientôt modifiée en conséquence. De nouveaux outils devraient également permettre de lutter contre le piratage, qui, selon la FNCF, représente 1,3 Md€, soit l'équivalent du marché total du film en salles, un enjeu majeur donc pour l'avenir des exploitants.

UN ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DÉLICAT Les revenus des cinémas sont essentiellement constitués des recettes aux guichets (71 %), des ventes de confiserie et boissons (13 %), de la publicité (4 %) et d'autres ressources, comme la privatisation des salles (9 %). Pendant les dix dernières années, le parc a été largement modernisé, la projection entièrement numérisée, le confort et la qualité de la projection améliorés. Pour cela, des investissements importants ont été nécessaires et il faut les renouveler régulièrement. Dans un cinéma, de nombreux coûts sont fixes : frais de personnel, d'entretien, achats de marchandises et les petits exploitants ne peuvent pas bénéficier des mêmes économies d'échelle qu'un multiplexe. Un des principaux postes de charges réside dans les frais de maintenance et de renouvellement du matériel numérique nécessaire à la projection. Le taux de marge d'un cinéma est très lié à sa taille et à l'origine de son exploitant : en 2015, selon l'Insee, le taux de marge des multiplexes (44 %) est supérieur de 7 points à la moyenne (37 %) et celui des filiales de groupe (Pathé, UGC,...) est deux fois plus élevé que celui des salles indépendantes (39 % contre 20 %). En région parisienne, les loyers sont élevés, particulièrement dans les centres-villes où sont installés les cinémas indépendants, or un cinéma demande une surface importante. De plus, les exploitants de cinémas de taille petite ou moyenne déplorent que certains films qui pourraient améliorer considérablement leurs recettes ne leur soient pas accessibles car le distributeur estime que leurs salles ne sont pas assez rentables pour lui.

DES CINÉMAS À L'ARRÊT Pour la première fois dans l'histoire, toutes les salles de cinéma de France sont restées fermées entre 14 mars et le 22 juin 2020. L'impact économique de ces quatorze semaines d'arrêt total sur les exploitations a donc été considérable (environ 60 millions d'entrées non réalisées,

soit 400 M€ de manque à gagner au plan national selon la FNCF). Les exploitants ont pu bénéficier des mesures d'aide de l'Etat prévues pour le secteur dit du « tourisme » qui inclut la culture et un ensemble de mesures plus spécifiques a été mis en place par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) pour soutenir la trésorerie des exploitants : la subvention « art et essai » a été versée de manière anticipée et la taxe sur les entrées en salle dite TSA (taxe spéciale additionnelle), après avoir été dans un premier temps suspendue, est annulée pour les mois de mars et avril. Elle représente environ 17 M€ pour les exploitants français. Dans le même temps, le CNC a reconstitué artificiellement le compte de soutien financier qui aurait été constitué par la TSA sur cette période si elle avait été normalement perçue par le CNC. La principale difficulté pour les exploitants pendant l'arrêt de l'activité a été de continuer à payer les charges fixes, et en particulier les loyers, qui sont souvent calculés à partir d'une moyenne du chiffre d'affaires des précédents exercices ; bien que les sanctions en cas de non-paiement du loyer aient été exceptionnellement supprimées, le répit n'a été que provisoire, l'obligation de payer reprenant après la fin de l'état d'urgence.

UNE REPRISE À PLUSIEURS INCONNUES La réouverture s'est faite le 22 juin dans le cadre d'un protocole sanitaire

qui demandait aux exploitants de laisser une place vacante entre chaque spectateur ou groupe de spectateurs venus ensemble. De plus, depuis début septembre, le masque est obligatoire durant toute la projection car l'Ile-de-France est une région où le virus circule activement.

Mais le modèle économique du cinéma repose sur le volume d'entrées enregistrées. Petits ou grands, les cinémas ne pourront pas atteindre leur seuil de rentabilité si ces conditions devaient se prolonger longtemps, alors que les charges fixes devront être honorées. Ces mesures sont toutefois jugées indispensables, de manière transitoire, pour redonner confiance aux spectateurs. « *Il faut que le public arrive à dépasser une éventuelle appréhension, on a l'impression qu'il peut tout à fait le faire, mais il faut aussi qu'il trouve une programmation à la hauteur* », indique Erwan Escoubet (FNCF).

En effet, le cinéma est un marché d'offre, les salles ont besoin d'une affiche attractive pour redonner aux spectateurs l'envie de revenir ; l'offre de films disponibles sera-t-elle suffisante dans les prochains mois ? C'est la principale préoccupation des exploitants. « *Les entrées sont assez sinistres pour le moment, essentiellement du fait qu'on n'a pas assez de films nouveaux qui viennent chaque semaine alimenter les nombreux écrans à programmer* » confirme Fabien Houi (CIP). « *C'est le renouvellement automatique de l'offre qui alimente de manière constante le chiffre d'affaires des salles, qui permet les niveaux d'entrées nécessaires à l'équilibre des établissements. Pour le moment, je n'ai pas connaissance d'établissement qui soit rentable ou à l'équilibre, c'est impossible* » complète-t-il.

Avec la pandémie mondiale, de nombreux tournages ont été interrompus. Surtout, de nombreux distributeurs ont fait le choix de reporter la sortie des films prévue pour cet été, parfois, à très longue échéance et certains distributeurs ont même préféré sortir leur film directement en VàD (vidéo à la demande), ou sur des plateformes, sans passer par les salles ; ils pourraient être nombreux à faire ce choix dans les mois qui viennent. Ainsi la plupart des films américains ont-ils suspendu leur sortie, or ils représentent à peu près 50 % des entrées et un peu plus de la moitié des recettes en France : « *Ces films sont moteurs, ils attirent les jeunes et aussi un public plus occasionnel qui contribue beaucoup à la fréquentation et sans eux il n'y a plus de rentabilité économique pour les salles de cinéma, c'est très problématique pour toute la filière* », alerte Erwan Escoubet (FNCF).

Ainsi Disney a-t-il annoncé que le film « Mulan », très attendu, ne sortirait pas en salles cet été mais uniquement sur sa plateforme Disney+ en septembre. Les exploitants y voient une trahison, d'autant plus que le film avait fait l'objet d'une pré-campagne de promotion dans les cinémas. Ils soulignent que c'est ce genre de films grand public qui est le plus susceptible de faire revenir les spectateurs dans les salles.

DES TENSIONS ACCRUES ENTRE INDÉPENDANTS ET CIRCUITS De plus, cette période de la crise sanitaire accentue encore les tensions

habituelles entre les circuits et les indépendants autour du partage des films, du fait du faible nombre de nouveaux films. Autre danger : la surexposition des quelques films disponibles, qui diminue leur rentabilité pour chaque salle. Pour répondre aux craintes des distributeurs, peu enclins à sortir leurs films dans le climat anxieux actuel, le CNC a prévu des mesures pour les inciter financièrement à sortir leurs films dès cet été. Malgré la légère augmentation de l'offre de films « frais » qui a généré une légère hausse des entrées par rapport à fin mai, l'été 2020 a été difficile pour les exploitants, d'autant plus que juillet et août sont traditionnellement peu favorables au cinéma. Seul un tiers des spectateurs est revenu en salles. D'après les estimations du CNC, 4,78 millions d'entrées ont été réalisées en juillet au plan national, soit - 74 % par rapport à juillet 2019. Le mois d'août a lui, enregistré une légère amélioration avec 6,76 millions d'entrées, soit un recul des entrées de près de 60 % par rapport à 2019. Certains exploitants ont d'ailleurs préféré fermer leur cinéma cet été, comme le Grand Rex à Paris qui a mis à profit cette période pour réaliser des travaux d'embellissement.

Un redémarrage ne sera possible que si les distributeurs, et notamment les distributeurs de films américains grand public, jouent le jeu des salles et proposent de nouveaux films. La sortie du blockbuster « Tenet » par Warner le 26 août et son grand succès vont-ils inciter d'autres distributeurs américains à oser sortir leurs films en salles ? C'est ce qu'espèrent les exploitants, convaincus qu'avec une

offre diversifiée et de qualité, le public sera au rendez-vous. La présentation lors des festivals d'Angoulême et de Deauville et à la Mostra de Venise plusieurs films dont la sortie est prévue à l'automne devrait aider à redonner au public le désir de retourner en salles.

LA FILIÈRE CINÉMA EN DANGER Avec la crise sanitaire, c'est tout le système de financement du cinéma qui voit ses moyens baisser considérablement cette année, ce qui fragilise toute la filière. « Le cinéma repose sur un système de mutualisation des ressources et des soutiens, puisqu'une taxe payée sur chaque billet vendu permet de créer un fonds de soutien au CNC, fonds de soutien qui est partagé entre les salles de cinéma, les producteurs et les distributeurs de films », souligne Erwan Escoubet (FNCF). L'exploitation perçoit environ la moitié de ce fonds de soutien, notamment pour financer des travaux. « En 2019 nous avons réalisé 213 M d'entrées, une des meilleures années depuis 40 ans, cette année on prévoit de ne même pas atteindre 100 M d'entrées, ça signifie que pas loin de 400 M€ ont disparu en remontées de recettes, en chiffre d'affaires pour le secteur. Entre 50 et 70M€ de Taxe Spéciale Additionnelle en provenance des salles de cinéma manquent

donc à l'appel, et aussi environ 40 à 50 M€ en provenance des chaînes de télévision ; ces sommes manquent au CNC, il faut absolument trouver des systèmes de soutien financier pour relancer la machine qui permettra de réalimenter tout le secteur ». C'est pourquoi le gouvernement a annoncé fin août d'un grand plan de relance de l'Etat, sous la forme d'une aide de 165 M€ : 60 M d'euros pour le CNC, plus 105 M€ destinés à financer des mesures ciblées pour relancer la filière cinéma, dont un tiers environ devrait être consacré aux salles. Les exploitants de salles de cinéma bénéficient en parallèle du même mécanisme de compensation que les salles de spectacles : ce dernier permet de se faire rembourser les pertes d'exploitation dues à la baisse de fréquentation générée par les contraintes sanitaires. Ce mécanisme de compensation, doté de 100 millions d'euros, est effectif depuis le 1er septembre jusqu'à la fin de l'année. Sans ce plan de relance, cette crise aurait déjà été fatale aux exploitations les plus fragiles. Mais seul un retour durable des spectateurs en salle assurera la pérennité de la filière.

NDR : sauf mention contraire, les chiffres mentionnés dans cette étude sont fournis par le CNC.

Bénédicte GUALBERT

Remerciements

Le Crocis remercie :

- Mme Chiara Dacco, Déléguée générale de l'association CIP (Cinéma Indépendants Parisiens)
- M. Erwan Escoubet, Directeur des Affaires Règlementaires et Institutionnelles de la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF).
- M. Fabien Houï, Président de l'association CIP (Cinéma Indépendants Parisiens), exploitant du cinéma Le Brady

POUR EN SAVOIR PLUS

■ Revues professionnelles :

- Le film français : <http://www.lefilmfrancais.com/>
- Box-Office Pro : <https://www.boxofficepro.fr/>

■ Fédérations professionnelles/organismes spécialisés

- Fédération Nationale des Cinémas Français : <https://www.fnfc.org/online/pid1/accueil.html>
- CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) : <https://www.cnc.fr/>

■ Etudes et statistiques

- Géographie du cinéma 2018 (CNC) : https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/geographie-du-cinema-2018_1049611
- Les salles de cinéma, Xerfi, octobre 2019 : https://www.xerfi.com/presentationetude/Les-salles-de-cinema_9SME54
- Les cinémas franciliens dans l'attente d'une reprise incertaine, Cahier du Crocis, juillet 2020 : <https://www.cci-paris-idf.fr/etudes/organisation/crocis/economie-sectorielle/services/les-cinemas-franciliens-crocis>

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur Twitter @CROCIS_CCI_IDF

- Responsable : Isabelle SAVELLI
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI

Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE

Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI

Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source

Dépot légal : octobre 2020

ISSN : 1266-3255